

L'Anse-Saint-Jean, le 6 avril 2020.

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 6 avril 2020 à 19 h 00.

Sont présents en visioconférence :

Monsieur Lucien Martel	maire
Madame Chloé Bonnette	conseillère
Monsieur Anicet Gagné	conseiller
Monsieur Yvan Côté	conseiller
Monsieur Victor Boudreault	conseiller
Monsieur Éric Thibeault	conseiller
Monsieur Jonathan Desbiens	Directeur général et secrétaire-trésorier

Assistent également à la séance, dans le lieu habituel des séances du conseil municipal tout en respectant les règles de distanciation sociale émises par le gouvernement :

Monsieur Richard Perron	conseiller
Madame Annick Boudreault	Secrétaire-trésorière adjointe et secrétaire d'assemblée

formant quorum sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

088-2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ainsi que dans le lieu habituel des séances et de procéder à l'ouverture de la séance.

089-2020

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item varia demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 2 mars 2020
4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTE DU MOIS
- 4.1 Acceptation des comptes et paiement directs de mars 2020
5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES
6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE
7. ADMINISTRATION
- 7.1 Corporation Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay inc. – demande de support financier
- 7.2 Avril, Mois de la Jonquille
- 7.3 Emprunt au fonds de roulement
- 7.4 Congrès FQM 2020 – Élus mandatés
- 7.5 Assurances collectives – Renouvellement mai 2020
- 7.6 Programme d'aide aux employés
- 7.7 Avis de motion et présentation du projet de règlement # 20-368 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2020 et annule le règlement 20-366.
- 7.8 Taux d'intérêt pour l'année 2020
- 7.9 Fédération des Villages-relais du Québec – Congrès annuel et renouvellement de notre adhésion.
- 7.10 Réduction de vitesse en face de l'école Fréchette
- 7.11 Fermeture temporaire des bâtiments municipaux.
- 7.12 Détermination des services essentiels municipaux
- 7.13 Renouvellement des panneaux publicitaires – Centre des loisirs de Petit-Saguenay
8. TRAVAUX PUBLICS
- 8.1 Approbation de la programmation annuelle des lots intra-municipaux de notre territoire
- 8.2 Expropriation de parties des lots 7A, 7B et 8A de la réserve, cadastre officiel du Canton Saint-Jean, circonscription foncière de Chicoutimi, dans les limites de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, pour fins d'implantation d'un réseau et d'un système d'assainissement des eaux usées.
9. URBANISME
- 9.1 Demande de dérogation mineure – monsieur Dany Houde, rue du Rivage
10. SÉCURITÉ PUBLIQUE
11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 11.1 Centre communautaire La Petite École – Camp de jour
- 11.2 Animation musicale et halte gourmande – quai municipal - démarche de financement – MRC du Fjord
- 11.3 Démarche de financement – Changement climatique
- 11.4 Lettre d'appui – Ginseng en milieu forestier
- 11.5 Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. – lettre d'appui – Démarche de financement – projet d'immobilisation
- 11.6 Offre de service professionnels pour la mise à jour et la planification de l'agrandissement et réaménagement de Centre communautaire La Petite École

12. VARIA
13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. FERMETURE DE LA SÉANCE

090-2020

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2020.

091-2020

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE MARS 2020

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2020 au montant de 113 888.03\$ et des paiements directs au montant de 892.23\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

092-2020

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau de poste au montant de 161.25 \$.

093-2020

CORPORATION GESTION RIVIÈRE SAINT-JEAN-SAGUENAY INC. - DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay tiendra sa 25ième levée de fonds;

CONSIDÉRANT QUE cette levée de fonds aide à l'entretien des infrastructures et au maintien d'emplois durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay est un moteur économique important pour la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le montant de 2 000.00 \$ à même le programme de dons et commandites de la MRC du Fjord à la Corporation Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay et d'autoriser le directeur du développement à remplir et signer pour et au nom de la Municipalité tout documents relatifs à cette demande d'aide.

094-2020

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

ET que le conseil municipal de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

095-2020

EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a financé à même son fonds général une partie des travaux de réfection de la salle du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1095, alinéa 2 du Code municipal permet à une municipalité d'emprunter à son fonds de roulement une somme en attendant la perception de revenus;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que les dépenses au montant de 25 000 \$ concernant la réfection de la salle du conseil municipal soient prises au fonds de roulement de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean et que le remboursement soit échelonné sur 5 ans.

096-2020

CONGRÈS FQM 2020 - ÉLUS MANDATÉS

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater deux conseillers à assister au congrès FQM 2020 et d'autoriser la MRC du Fjord-du-Saguenay à réserver deux chambres pour ce congrès et d'assumer les frais y afférents.

097-2020

ASSURANCES COLLECTIVES - RENOUELEMENT MAI 2020

CONSIDÉRANT QU'UNE municipalité peut selon l'article 708 du Code municipal adhérer à un contrat d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance collective des employés municipaux venait à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement de gestion contractuelle qui permet l'octroi de gré à gré entre 25 000 \$ et 101 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général de procéder au changement des assurances collectives de la municipalité avec Manuvie pour un montant de 56 710.52 \$ par année et d'accepter l'offre de service de SAGE à titre de nouveau gestionnaire et ce, à compter du 1^{er} mai 2020.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Le conseil municipal a décidé de reporter ce point à une prochaine séance

098-2020

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 20-368 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET AUTRES COMPENSATIONS ET TARIFICATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2020 ET ANNULE LE RÈGLEMENT # 20-366

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial en début mars 2020, la municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt

Avis de motion est donné par Monsieur Éric Thibeault que lors d'une prochaine séance de ce conseil adoptera le règlement # 20-368 sur l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget 2020.

Monsieur Éric Thibeault présente et dépose le projet de règlement # 20-368 séance tenante conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

099-2020

TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QU'UNE municipalité peut décréter, par résolution, un taux d'intérêt applicable à toute créance impayée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean prévoit un taux d'intérêt de 10 % annuel sur toute somme due;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean qui demeure impayée en date du 15 septembre 2020 est établi à 0 % par année.

ET que ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 15 septembre 2020.

Et qu'à compter du 16 septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, le taux d'intérêt soit ramené à 10 % pour les soldes impayés.

100-2020

FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC - CONGRÈS ANNUEL ET RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription d'un conseiller au congrès annuel des villages-relais qui se tiendra du 27 au 29 mai prochain à Forestville. Les dépenses seront remboursées. Cette inscription est conditionnelle à ce que le congrès se tienne.

Et d'autoriser également le renouvellement de notre adhésion au montant de 972.00 \$.

101-2020

RÉDUCTION DE VITESSE EN FACE DE L'ÉCOLE FRÉCHETTE

CONSIDÉRANT la demande de l'école Fréchette à la Municipalité de réduire la limite de vitesse dans le secteur scolaire;

CONSIDÉRANT QU'une problématique de vitesse a été observée et signifiée verbalement à maintes reprises par différents citoyens;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'analyse de vitesse sont actuellement en cours au sein du MTQ au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est pressante et demande, de l'avis du conseil, un traitement rapide;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au MTQ une réduction de vitesse dans le secteur de l'école Fréchette.

ET QUE cette demande soit traitée prioritairement à la demande de réduction de vitesse de la rue Dallaire.

102-2020

FERMETURE TEMPORAIRE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété par le premier ministre du Québec le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE suivant les directives gouvernementales, la Municipalité a dû adapter ses activités aux nouvelles exigences en matière et santé et sécurité des citoyens et de ses employés;

CONSIDÉRANT le caractère urgent des actions à prendre, le maire, de concert avec la direction générale ont pris la décision de fermer certains bâtiments municipaux au public

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire entériner les actions mises en place au cours des dernières semaines;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité ferme au public, jusqu'à nouvel ordre, tous ses bâtiments publics dont notamment :

L'édifice municipal
Le centre communautaire la petite école
La station de ski Le Mont-Édouard
L'écocentre
La patinoire
Le quai municipal
Le Presbytère
Le camping

ET QUE soit autorisé le maire, de concert avec la direction générale, à rouvrir l'accès à certains ou l'ensemble de ces bâtiments selon l'évolution de la situation et en respectant les directives et exigences gouvernementales.

103-2020

DÉTERMINATION DES SERVICES ESSENTIELS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a demandé à ce que seuls les services essentiels soient opérationnels et demandent une prestation de travail;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a signifié aux Municipalités que celles-ci avaient autorité afin de déterminer quels services au sein de son appareil administratif étaient essentiels;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur ses secteurs de services essentiels;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que les services suivants soient considérés comme essentiels :

- Le service administratif dont notamment les paies et les décaissements ainsi que la réception pour la gestion des appels
- La sécurité publique, ce qui inclut le service incendie et la coordination des mesures d'urgence
- Les travaux publics dont notamment l'entretien des voies publiques, l'eau potable et les eaux usées
- Ainsi que tout dossier en relation avec les éléments cités précédemment.

104-2020

RENOUVELLEMENT DES PANNEAUX PUBLICITAIRES - CENTRE DES LOISIRS DE PETIT-SAGUENAY (ARÉNA ROBERTO LAVOIE)

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean renouvelle son panneau publicitaire pour l'année 2020 au coût de 325.00 \$ qui est installé à l'intérieur de l'aréna Roberto Lavoie.

105-2020

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE DES LOTS INTRA-MUNICIPAUX DE NOTRE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Bouchard, Directeur de la Coop Forestière de Ferland-et-Boileau, nous a fait parvenir la planification des travaux 2020-2021 sur les lots intra-municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit donner son approbation pour cette planification;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte la planification des travaux 2020-2021 prévus sur les lots intra-municipaux qui seront exécutés par la Coopérative forestière de Ferland-et-Boileau.

106-2020

EXPROPRIATION DE PARTIES DES LOTS 7A, 7B ET 8A DE LA RÉSERVE, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON SAINT-JEAN, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHICOUTIMI, DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN, POUR FINS D'IMPLANTATION D'UN RÉSEAU ET D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la municipalité désire construire et implanter sur une partie des lots 7A, 7B et 8A de la réserve, au cadastre officiel du canton Saint-Jean, circonscription foncière de Chicoutimi, sur le territoire de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, un système et réseau public de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité doit acquérir des parties de lots propriété de Mme Anne Boudreault et de M. Sylvain Boudreault;

ATTENDU QUE des démarches et négociations ont été entreprises auprès de Mme Anne Boudreault et de M. Sylvain Boudreault pour acquérir de gré à gré la propriété nécessaire à l'implantation et à la construction du projet prévu à la présente résolution;

ATTENDU QUE les parties n'ont pu en venir à une entente hors Cour pour acquérir de gré à gré lesdites superficies de terrains;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1097 du Code municipal du Québec, la municipalité peut acquérir toute ou une partie d'un immeuble ou servitude dont elle a besoin pour toutes fins publiques municipales, et ce, par acquisition de gré à gré ou par expropriation;

ATTENDU QUE les parties de terrains à acquérir de Mme Anne Boudreault et M. Sylvain Boudreault sont celles décrites à la description technique et le plan préparé par M. Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 22 septembre 2016, sous le numéro 2067 de ses minutes, ledit document faisant partie intégrante de la présente résolution;

À CES CAUSES

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que 1. Le conseil autorise la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean à entreprendre des procédures en expropriation d'une partie des lots 7A, 7B et 8A de la réserve, cadastre officiel du canton Saint-Jean, circonscription foncière de Chicoutimi, dans les limites de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, propriété de Mme Anne Boudreault et de M. Sylvain Boudreault, ledit immeuble à être acquis étant plus amplement décrit dans une description technique et le plan préparé par M. Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 22 septembre 2016, portant le numéro 2067 de ses minutes, ledit document faisant partie intégrante de la présente résolution.

Que les procureurs mandatés par la municipalité pour la représenter dans la procédure d'expropriation soient autorisés à offrir aux expropriés une somme correspondante et égale à l'évaluation aux fins d'expropriation, déterminée par l'évaluateur mandaté par la municipalité.

Que l'indemnité à être versée aux expropriés soit payée à même le fonds général de la municipalité.

107-2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MONSIEUR DANY HOUDE, RUE DU RIVAGE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dany Houde a fait une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est en faveur de cette demande;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Dany Houde dans le but de régulariser la profondeur minimale moyenne du terrain irrégulier.

108-2020

CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE - CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la proposition des services du camp de jour pendant la saison estivale 2020 du Centre communautaire La Petite-École;

CONSIDÉRANT le déploiement du service du camp de jour par une animation structurée sous forme de thématiques innovantes et créatives destinées aux jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet projette de maintenir trois emplois dédiés au service du camp de jour à L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité du conseil d'administration du Centre communautaire La Petite École au projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers de proposer une démarche de financement de l'ordre de 3 500 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) projet local auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay afin de réaliser le projet de bonification de l'offre de service du camp de jour et ce au bénéfice du Centre Communautaire La Petite École.

109-2020

ANIMATION MUSICALE ET HALTE GOURMANDE - QUAI MUNICIPAL - DÉMARCHE DE FINANCEMENT - MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT la saison estivale 2019 dans le cadre de l'animation musicale et l'essai d'une halte gourmande au quai municipal de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT les résultats probants et les retombées économiques en termes de rayonnement et de mise en marché de proximité de produits de spécialités, de terroirs ou de saveurs boréales;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité du Comité touristique et son renforcement dans le cadre des cibles d'interventions concertées lors du colloque touristique de L'Anse-Saint-Jean tenue en octobre dernier;

CONSIDÉRANT les améliorations locatives quant à l'espace dédié à la halte gourmande selon les paramètres d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et la configuration devant accueillir au moins six producteurs-transformateurs au quai municipal de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la résolution 043-2020 (février 2020) stipulant le dépôt d'une démarche de financement auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme Proximité associé aux immobilisations et aux investissements en infrastructure au quai municipal de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la pérennité du projet d'une durée de deux années comportant un budget global de 103 364 \$ avec un effet levier 1 :5 ainsi que la consolidation et la création de deux emplois à L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une démarche de financement par le Directeur au développement de l'ordre de 18 425 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay.

110-2020

DÉMARCHE DE FINANCEMENT - CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée dans une démarche visant la réalisation d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Programme Municipalité pour l'innovation climatique (MIC) du (FCM);

CONSIDÉRANT l'appréciation des risques liés au bassin versant de la rivière Saint-Jean – secteur habité de L'Anse-Saint-Jean quant à l'analyse et l'évaluation des impacts des changements climatiques sur la dynamique d'écoulement, l'intégrité physique de la rivière et des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT la résolution 045-2020 entérinée en février 2020 stipulant le dépôt d'une démarche de financement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien à l'Intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du programme PIACC est de l'ordre de 65 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 65 000 \$ selon l'indice de vitalité économique de L'Anse-Saint-Jean avec un cumul maximal de 80 % des aides financières publiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord s'est promue d'une volonté d'affectation budgétaire à partir des fonds accumulés dans le cadre d'un programme d'aide aux changements climatiques;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche de financement auprès de la MRC du Fjord dans le cadre d'un futur programme (sans cadre normatif actuellement) dédié aux changements climatiques;

ET QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à respecter les balises de financement en lien avec sa part des coûts affectés, et ce, en complémentarité avec la démarche de financement récemment déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien à l'Intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC).

111-2020

LETTRE D'APPUI - GINSENG EN MILIEU FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC-du-Fjord projette l'optimisation du territoire en contribuant aux initiatives de développement et la mise en valeur des boisés agricoles ainsi que l'exploration de projets axés sur les produits forestiers non ligneux (PFNL);

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation de ginseng en milieu forestier représente une opportunité de diversification auprès des acériculteurs et des producteurs forestiers;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean Inc. au devis d'exécution du projet cité en rubrique;

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay exige une résolution de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean appuyant le dépôt de projet – production de ginseng en milieu forestier – phase I;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche de financement de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean Inc. auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales une demande d'aide financière de 24 068 \$, montant représentant 59% du budget total du projet;

Et que le Directeur du développement de la Municipalité soit autorisé à signer et déposer toute demande additionnelle en ce sens pour le déploiement du projet de production de ginseng en milieu forestier – phase I.

112-2020

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ANSE-ST-JEAN INC. - LETTRE D'APPUI -
DÉMARCHE DE FINANCEMENT - PROJET D'IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT l'acte de dépôt du projet cité en rubrique en lien avec le projet de construction d'un nouveau poste d'accueil localisé dans les limites de périmètre de la Zone d'Exploitation contrôlée (ZEC) de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur – Association Chasse et Pêche Anse-Saint-Jean propose un projet structurant visant à améliorer la qualité du service aux amateurs de pêche dans un souci de développement des affaires;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de financement auprès de la Direction de la gestion de la faune du Saguenay Lac-Saint-Jean – ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFPQ) dans le cadre de l'enveloppe en immobilisation au ZEC est recevable à 90 % jusqu'à concurrence de 100 000\$;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche de financement de l'Association Chasse et Pêche Anse-Saint-Jean auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parc dans le cadre du programme d'aide financière dédiée aux Infrastructures au Zone d'exploitation contrôlée (ZEC);

Et que :l'organisme demandeur accepte de respecter les conditions particulières émises par la Direction de la gestion de la faune du Saguenay Lac-Saint-Jean ainsi que la réglementation municipale en vigueur.

113-2020

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR ET LA
PLANIFICATION DE L'AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous demande de faire une mise-à-jour des documents que nous leur avons transmis concernant l'aide financière pour le projet d'agrandissement et réaménagement du centre communautaire la Petite École;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé aux professionnels ayant été mandaté pour la confection de plans et devis initiale du projet de nous faire parvenir une offre de service pour la structure, électricité et mécanique ainsi que pour l'architecture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement de gestion contractuelle qui permet l'octroi de gré à gré entre 25 000 \$ et 101 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les offres de service professionnel suivantes :

Groupe SIG3 concernant la mise à jour de documents et le suivi des appels d'offre pour la structure au montant de 1 550.00 \$ plus taxes.

Martin Roy et associés la mise à jour des documents, suivi des appels d'offre et la surveillance des travaux pour l'électricité et la mécanique au montant de 6 500.00 \$ plus taxes.

Alain Voyer architecte pour la mise à jour des documents, suivi des appels d'offre et la surveillance des travaux pour l'architecture au montant 10 350.00 \$ plus taxes.

ET que ces coûts additionnels soient attribués au règlement 19-365.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Madame Chloé Bonnette

Madame Bonnette nous informe que le projet MADA suit son cours même en période de confinement. Les personnes travaillant sur le projet sont en télétravail.

Monsieur Éric Thibeault

Monsieur Thibeault nous informe qu'il y a une diminution des activités de transport du Transport adapté du fjord et que l'AGA qui était prévu pour le mois d'avril est reporté à une date ultérieure.

Le souper de la Corporation Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay qui était prévu pour le 2 mai prochain est reporté à l'automne.

Monsieur Victor Boudreault

Monsieur Boudreault demande aux enfants des personnes âgées qui vivent à l'habitat de leur téléphoner. Monsieur Boudreault nous parle de la liste d'attente des Aînés de L'Anse et invite les personnes intéressées à donner leur nom à monsieur Daniel Boudreault, président au numéro 418-272-9993.

Monsieur Boudreault nous informe que le dépôt sec est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous informe que les activités de chasse et de pêche ne sont pas annulées pour le moment. Les personnes doivent s'enregistrer à distance pour avoir accès au territoire de la zec. Monsieur Côté nous parle également des appels téléphoniques faits aux personnes de 70 ans et plus. Il invite la population à respecter les consignes du premier Ministre Legault.

Monsieur Lucien Martel

Monsieur Martel félicite la population qui, en général, respecte les consignes du premier Ministre.

Il rappelle également à la population d'éviter les déplacements non essentiels. Monsieur Martel fait un appel aux jeunes qu'il invite à respecter les consignes. Il remercie les conseillers et les employés de leur implication en temps de crise.

PÉRIODE DE QUESTIONS

114-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 56.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur générale / secrétaire-trésorier

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».